

ACTION URGENTE

KIRGHIZISTAN. IL FAUT LIBÉRER LES ACCUSÉ·E·S DE KEMPIR-ABAD

Un groupe de personnes ont été arrêtées pour des accusations liées à leur participation à des manifestations pacifiques à Kempir-Abad contre un nouvel accord frontalier controversé avec l'Ouzbékistan. Plusieurs sont assignées à résidence et d'autres sont maintenues en détention provisoire dans des conditions déplorables. Certaines sont inculpées de « tentative de renverser le gouvernement avec violence » et encourent jusqu'à 15 ans de prison.

PASSEZ À L'ACTION : ENVOYEZ UN APPEL EN UTILISANT VOS PROPRES MOTS OU EN VOUS INSPIRANT DU MODÈLE DE LETTRE CI-DESSOUS

Sadyr Japarov
Président du Kirghizistan
Presidential Administration
205 Chuy Prospect
Bichkek, Kirghizistan
Courriel : pisma@mail.gov.kg, oip@adm.gov.kg
Tél. : + 996 312 62 53 85

Monsieur le Président,

Je vous écris afin de vous exprimer ma vive préoccupation quant à la détention arbitraire d'un groupe de personnes à la suite de rassemblements publics pacifiques à Kempir-Abad. Certaines sont inculpées de « tentative de renverser le gouvernement avec violence », une infraction grave, uniquement pour avoir organisé des manifestations pacifiques ou y avoir participé, et exprimé des critiques à l'égard du gouvernement.

Jusqu'à présent, le ministère public n'a pas fourni de preuves crédibles concernant les graves accusations portées à l'encontre de ces personnes. Visiblement, leur seul « crime » fut de manifester sans violence et de critiquer la décision du gouvernement de céder à l'Ouzbékistan le contrôle du réservoir d'eau de Kempir-Abad.

Parmi ces accusé·e·s, certains sont détenus dans des conditions inhumaines et sont privés d'accès aux traitements médicaux dont ils ont besoin au regard de la détérioration de leur état de santé.

Le gouvernement kirghize est tenu de respecter et de favoriser le droit de réunion pacifique et de veiller à ce que toute restriction soit nécessaire et proportionnée à un but légitime. Criminaliser des personnes uniquement parce qu'elles ont pris part à des manifestations pacifiques constitue une violation des droits humains.

Aussi je vous demande de faire tout ce qui est en votre pouvoir pour garantir que les inculpations découlant uniquement de l'exercice de leurs droits à la liberté d'expression et de réunion pacifique soient abandonnées, et à ce que toutes les personnes qui sont maintenues en détention sous une forme ou une autre soient immédiatement libérées.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma haute considération.

COMPLÉMENT D'INFORMATION

En octobre 2022, plus de 20 manifestant-e-s pacifiques ont été arrêtés en lien avec la controverse au sujet d'un échange de terrain comprenant le réservoir de Kempir-Abad. Actuellement, 27 personnes se trouvent en détention provisoire ou sont assignées à résidence dans le cadre de cette affaire.

Ces arrestations ont eu lieu après qu'un groupe de responsables politiques et de militant-e-s ont formé le « Comité pour la défense de Kempir-Abad » afin de protester contre le manque de consultation au sujet d'un nouvel accord de délimitation de la frontière avec l'Ouzbékistan. Cet accord cède à ce pays le contrôle du réservoir d'eau douce de Kempir-Abad (Andizhan) en échange de terres agricoles.

En octobre 2022 et dans les semaines qui ont suivi, plusieurs membres du Comité et des personnes en lien avec eux ont été arrêtés. Les accusé-e-s ont été transférés dans des centres de détention, certains sans pouvoir consulter leur avocat.

Sept accusé-e-s détenus au centre de détention préventive de Bichkek (SIZO n° 1) se sont plaints des conditions inhumaines qu'ils endurent. Ils n'ont pas accès à de l'eau potable ni à des installations sanitaires, n'ont pas de place pour faire de l'exercice, ne reçoivent pas les soins médicaux nécessaires et n'ont pas droit aux visites de leur famille. Il s'agit de :

1. Rita Karassartova, militante des droits humains et directrice de l'ONG Institut pour l'analyse publique. Elle est également membre du Mouvement démocratique uni du Kirghizistan.
2. Ali Chabdan, militant qui a rejoint le parti Réforme, dirigé par Klara Sooronkoulova.
3. Erlan Bekchoroïev, militant et membre du Parti démocratique Turan.
4. Jenich Moldokmatov, militant et leader du Parti démocratique Turan.
5. Aidanbek Akmatov, journaliste qui travaillait pour la BBC et Azattyk Radio (RFE/RL).
6. Ataï Beychenbek, blogueur et militant.
7. Marat Baïazov, militant, consultant commercial et membre du Mouvement démocratique uni du Kirghizistan.

Cinq autres accusé-e-s sont assignés à résidence :

1. Asia Sassikbaïeva, militante des droits humains et ancienne membre du Parlement.
2. Klara Sooronkoulova, membre du Mouvement démocratique uni du Kirghizistan.
3. Goulmara Djourabaïeva, militante et ancienne membre de la Commission électorale centrale.
4. Perizat Souranova, militante qui a géré divers projets internationaux, notamment « Droits des femmes à la terre » (projet UNIFEM - Fonds de développement des Nations Unies pour la femme) et s'est présentée aux élections en tant que députée en 2021.
5. Ouloubek Mamataïev, responsable politique et militant qui s'est présenté aux élections en 2020 et 2021.

Le Mouvement démocratique uni du Kirghizistan est un mouvement d'opposition formé en mars 2022 par un groupe de militant-e-s et de défenseur-e-s des droits humains, dont certains ont participé aux manifestations. Entre autres objectifs, il œuvre à rétablir les institutions démocratiques, mettre en place un système judiciaire équitable, élaborer des mesures pour lutter contre la crise économique et lutter contre la pauvreté.

LANGUES À PRIVILÉGIER POUR LA RÉDACTION DE VOS APPELS : kirghize, russe, anglais.
Vous pouvez également écrire dans votre propre langue.

MERCI D'AGIR DANS LES PLUS BREFS DÉLAIS, ET AVANT LE : 17 juillet 2023

Au-delà de cette date, vérifiez auprès de votre section s'il faut encore intervenir.

PRÉNOMS, NOMS ET PRONOMS À UTILISER :

Rita Karassartova (elle) ; Ali Chabdan (il) ; Erlan Bekchoroïev (il) ; Jenich Moldokmatov (il) ; Aidanbek Akmatov (il) ; Ataï Beychenbek (il) ; Marat Baïazov (il) ; Asia Sassikbaïeva (elle) ; Klara Sooronkoulova (elle) ; Goulmara Djourabaïeva (elle) ; Perizat Souranova (elle) ; Ouloubek Mamataïev (il)